

## ANNEXE 13 - Justificatif de Titre de Circulation Accompagnée

(Joindre une pièce d'identité pour la personne accompagnée)

### Renseignements concernant le responsable habilité à délivrer l'autorisation :

Nom(s)	Prénom(s)	Entité	Signature

Date :

Passage :      **PARIF**                       **PIF AEROGARE**

### Renseignements concernant les accompagnateurs :

	Nom(s)	Prénom(s)	Entité	N° Titre de Circulation
<b>1</b>				
<b>2</b>				
<b>3</b>				
<b>4</b>				
<b>5</b>				

#### **Nota :**

L'accompagnateur s'engage à assurer en permanence l'accompagnement des personnes pendant la durée de leur séjour en ZSAR.

Le dernier accompagnateur s'engage à être présent lors de la restitution du titre par la personne accompagnée

L'annexe 13 doit être conservée par l'accompagnateur sur soi durant toute la présence de l'accompagné du côté piste

### Renseignements concernant les personnes accompagnées :

	Nom(s)	Prénom(s)	Entité	Emargement (1)
<b>1</b>				
<b>2</b>				
<b>3</b>				
<b>4</b>				
<b>5</b>				

(1) Le bénéficiaire d'un titre de circulation « ACCOMPAGNE » atteste avoir pris connaissance de l'obligation d'accompagnement permanent pendant tout son séjour en ZSAR et s'engage à restituer son titre de circulation en fin de mission.

### **Demande à adresser 48h00 à l'avance**

Modalités d'accès au côté piste de l'aérodrome de Strasbourg-Entzheim - Décision n°25 20 DIV-SUR/DSAC-NE du 18 mars 2025

Aéroport de Strasbourg-Entzheim  
RM 221, Route de l'Aéroport – 67960 ENTZHEIM

Bureau Sûreté Tél : 03 88 64 73 68  
Courriel : [accueil@strasbourg.aeroport.fr](mailto:accueil@strasbourg.aeroport.fr)